

# CHÂTAIGNE

## AQUITAINE, LIMOUSIN, MIDI-PYRENEES, POITOU-CHARENTES

Campagne 2013 – Bulletin n°5 – 28/08/2013

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la chambre régionale d'agriculture du Limousin, la Fredon Limousin, les chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, la CAPEL, la Périgourdine, LIMDOR, Ecolim et Invenio.

Bulletin disponible sur les sites <http://www.limousin.synagri.com/> et <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications),

sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et sur les sites des DRAAF Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

## EVOLUTION DES BOGUES

La récolte 2013 s'annoncerait plutôt bonne, bien qu'il semble manquer quelques bogues, notamment sur Bouche de Bétizac (à priori suite au printemps froid et humide qui a limité la différenciation sexuelle des fleurs femelles). Les variétés *sativa* semblent avoir moins souffert de cette période climatique particulière.



Photo : R.RAPP/CRAL

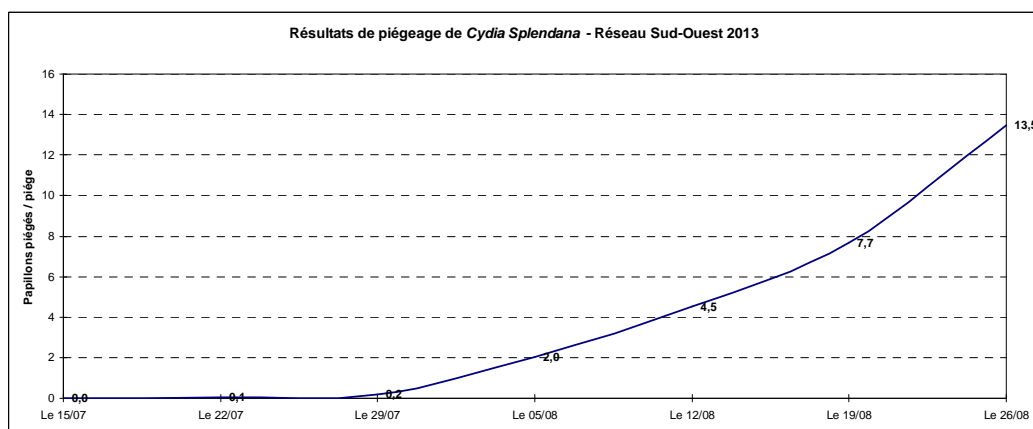
Bogue le 27/08 en Haute-Vienne

## CARPOCAPSE DU CHÂTAIGNIER

*Cydia splendana*

### Observations du réseau de piégeage Sud-Ouest

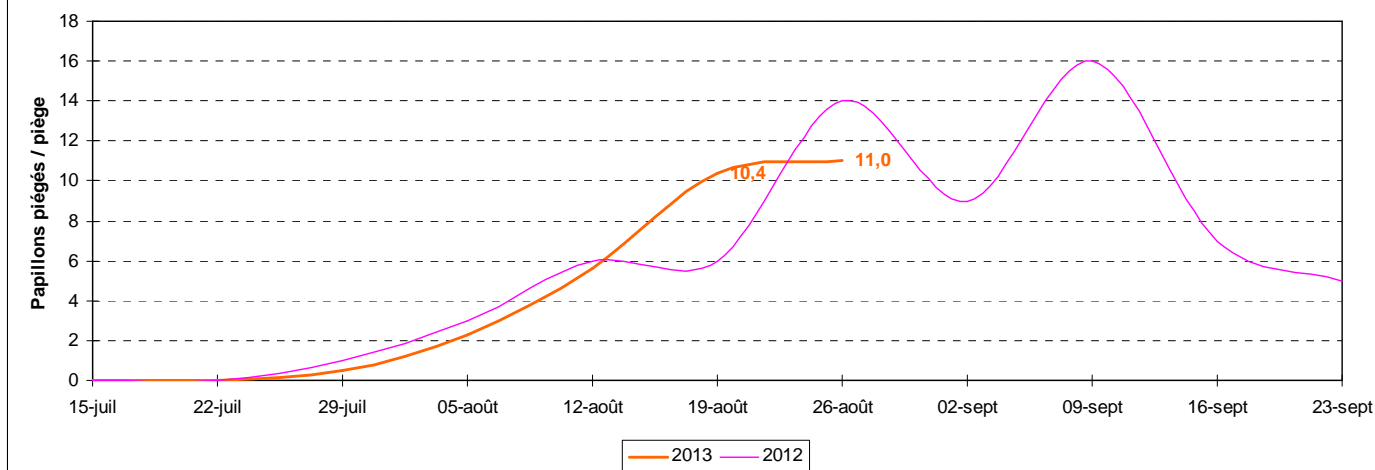
Sur l'ensemble du Sud-Ouest, le vol continue à s'intensifier, notamment sur la région Limousin (prises importantes).



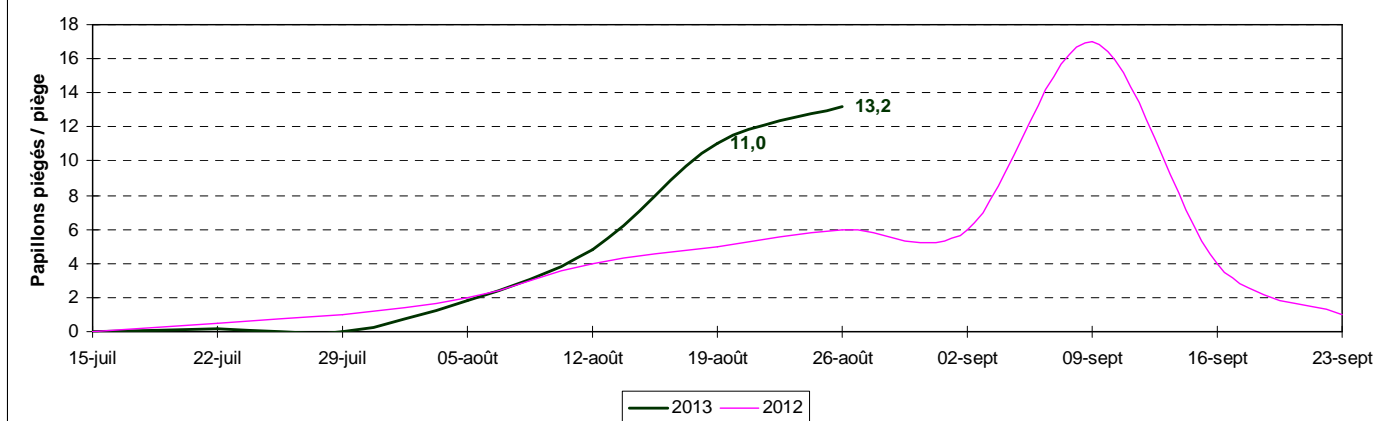
Bulletin de Santé du Végétal Sud-Ouest – Châtaigne N°5 – 28/08/2013 - page 1 sur 5

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Châtaigne Sud-Ouest 2013 N°5, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

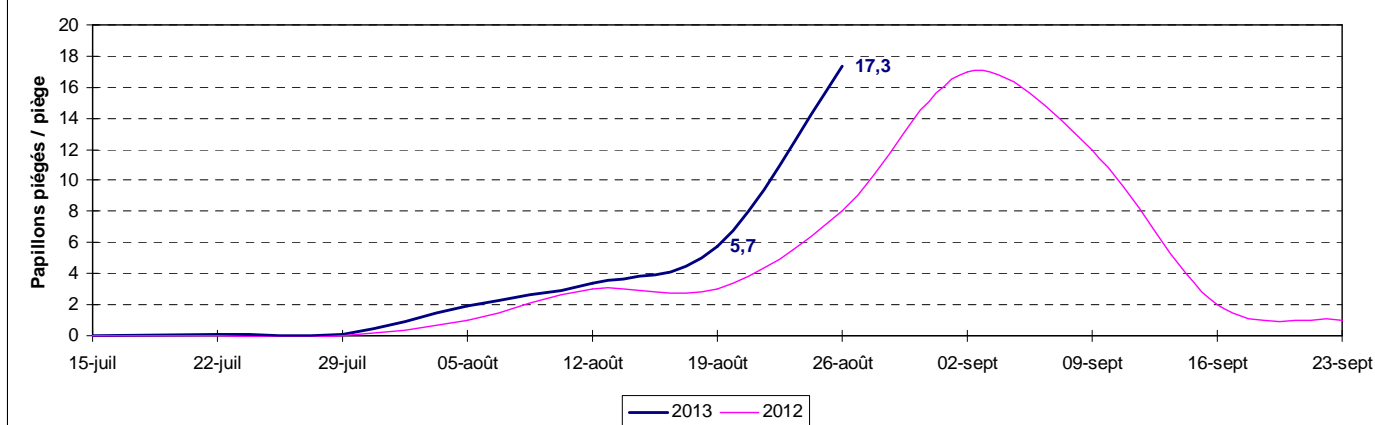
### Résultats de piégeage de *Cydia Splendana* - Aquitaine (11 parcelles) - 2013



### Résultats de piégeage de *Cydia Splendana* - Midi-Pyrénées (6 parcelles) - 2013



### Résultats de piégeage de *Cydia Splendana* - Limousin (15 parcelles) - 2013



## Evaluation du risque

Nous sommes en pleine période de pontes et d'éclosions (voir éléments de biologie ci-après), **risque en cours** sur l'ensemble des zones de production.

## Éléments de biologie

La ponte débute quelques jours après la sortie des femelles. Elles pondent en moyenne 100 œufs déposés le long des nervures sur chacune des faces des feuilles situées à proximité des bogues.

**L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte.** La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- *Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.
- *5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.
- *À la fin de sa croissance*, la larve perce l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

On obtient donc des fruits véreux, particulièrement susceptibles au développement des pourritures des châtaignes.

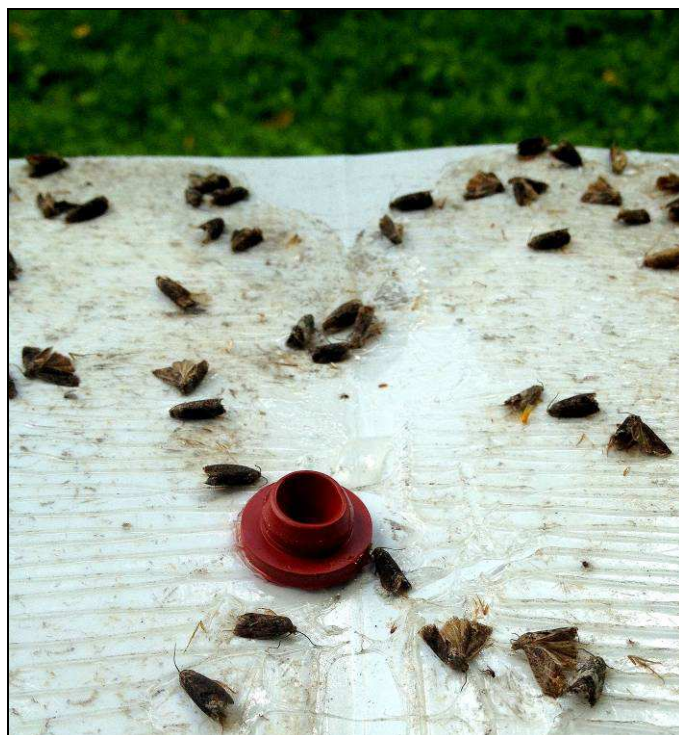


Photo : R.RAPPCRAI

*Plaque engluée d'un piège à phéromones le 26/08 en Haute-Vienne. Le réseau de piégeage permet de suivre au mieux les pics de vol de *Cydia Splendana*, et ainsi les périodes d'éclosions.*

## **BALANIN DE LA CHATAIGNE**

*Curculio elephas*

### **Éléments de biologie**

*Curculio elephas* est un coléoptère inféodé au châtaignier et au chêne.

Les adultes, jaune-gris de 9 à 10 mm, portent un rostre fortement incurvé. Celui des femelles peut être aussi grand que le corps et deux fois plus long que celui des mâles.

Les larves sont de type apode et de couleur blanc crème avec une partie céphalique brune.

**Les adultes émergent selon les régions de mi-août à fin septembre** et n'ont qu'une génération par an. Ils se nourrissent pendant une semaine puis s'accouplent et les femelles commencent à pondre.

Les œufs sont pondus directement dans les amandes et en aucun cas sur le feuillage. Une femelle peut pondre en moyenne une quarantaine d'œufs. La période de ponte dure une vingtaine de jours.

Le développement embryonnaire et larvaire dans le fruit dure 30-40 jours. Le cycle larvaire compte quatre stades et dès la fin du quatrième stade, les larves perforent le fruit et tombent au sol où elles passent l'hiver dans des logettes protectrices jusqu'à 60 cm de profondeur.

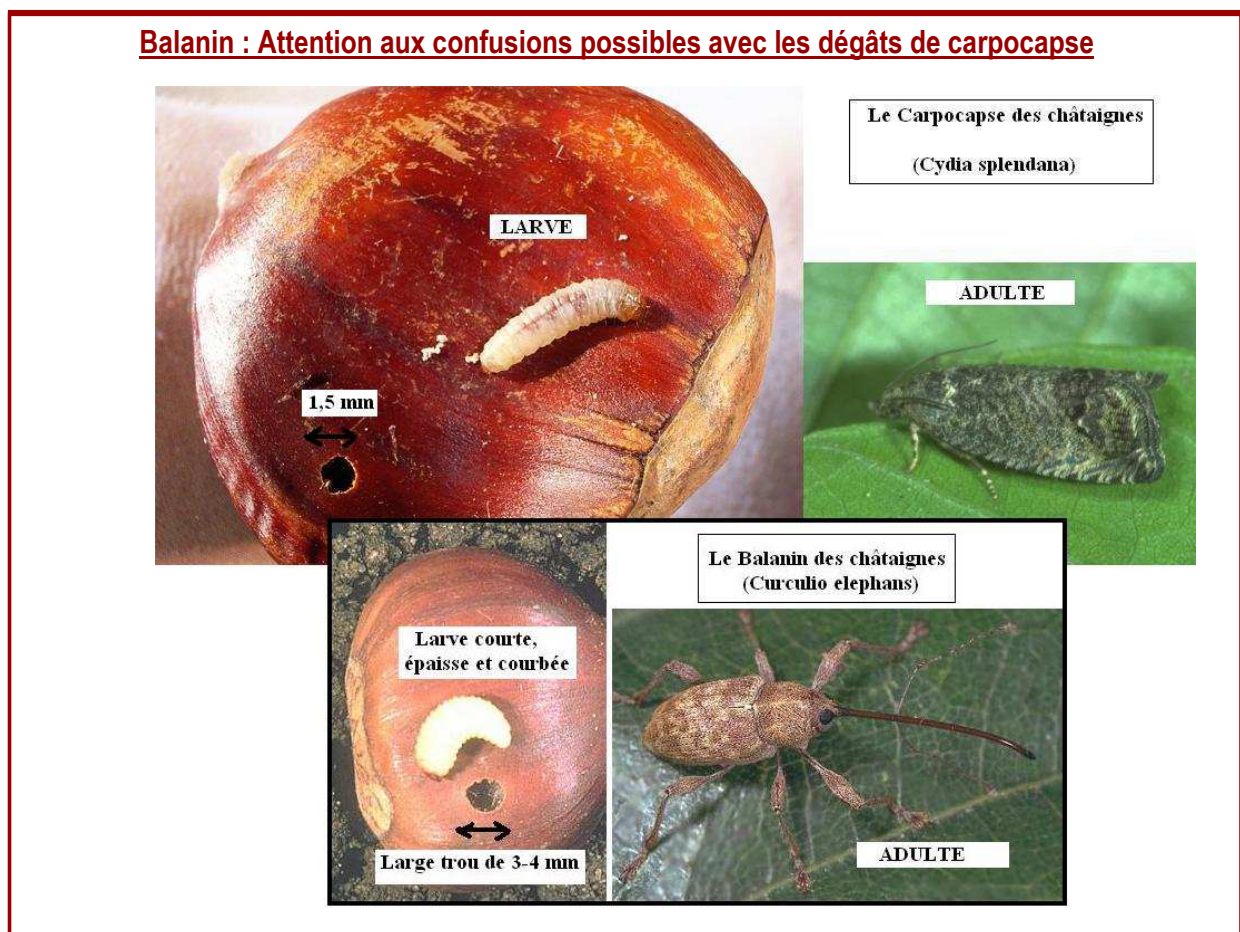
Les sorties larvaires des fruits s'étalent du début octobre à la fin décembre. La majorité des larves subissent la nymphose l'année suivante, mais une proportion non négligeable d'entre elles (25 à 40%) reste en diapause prolongée une ou plusieurs années.

### **Symptômes et dégâts**

Les dégâts sont causés par les stades larvaires qui se développent dans les fruits. Les fruits attaqués par le balanin se reconnaissent aux trous circulaires de 3-4 mm de diamètre dans leur paroi et aux galeries forées par les larves remplies de déjections brunes et compactes.

Les arbres stressés sont plus sujets aux attaques.

### **Evaluation du risque : Vol en cours**





## A RETENIR

**CARPOCAPSE DU CHATAIGNIER** : De manière générale, intensification du vol. **Pontes et éclosions en cours.**

**BALANIN DE LA CHATAIGNE** : Vol en cours.

**PROCHAIN BULLETIN :  
MERCREDI 4 SEPTEMBRE**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE

*Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*